



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 9 février 2010, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'400'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DE L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES EN MODULES PRÉFABRIQUÉS PROVISOIRES

Considérant,

- la délibération D-1149 du 22 mars 2005 relative à la prise de position du Conseil municipal demandant à l'Exécutif, entre autres, d'étudier rapidement un projet transitoire afin d'améliorer la situation des classes des écoles actuelles,
- la situation difficile de la rentrée de septembre 2009 pour les classes de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaires,
- l'augmentation des effectifs par classe qui rend plus difficile l'enseignement avec des classes de 55 mètres carrés dans l'ancienne école,
- l'insuffisance de locaux scolaires eu égard aux objectifs du Département de l'instruction publique,
- la situation du parascolaire, actuellement logé dans un pavillon provisoire exigu,
- l'évolution probable de la prise en charge des élèves (horaire continu, etc.),
- les demandes formulées par Monsieur le Directeur de notre établissement et la Direction de l'enseignement primaire,
- le devis estimatif du mandataire, selon avant-projet du 25 janvier 2010,
- l'article 30, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 2'400'000.- pour la construction d'une extension de l'école de Compesières en modules préfabriqués provisoires (4 classes).
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 2102.503.01,
3. De la porter à l'actif du bilan – 2102.143.01 – dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités de 2011 à 2020 par le compte 2102.331.01.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1 % du montant des travaux effectifs.

Cette délibération a été prise à l'unanimité, par 15 voix pour.

Le délai pour demander un référendum expire le 16 mars 2010.

Bardonnex, le 16 février 2010

Béatrice GUEX-CROSIER, vice-présidente